

Fiche d'adhésion à la GARANTIE PRINCIPALE MNPAF pour « couple » 2 salariés AIR France**A retourner à MNPAF – 3 place de Londres – BP 11692 – 95725 ROISSY CDG cedex****Demande d'application du Barème 2012 conjoint non à charge**

Au titre de l'accord collectif 2010-2012 les couples de deux salariés Air France ont la possibilité de choisir, pour leur **cotisation salariale mutuelle prélevée sur paie** :

- soit de cotiser chacun en tant qu'ouvrant droit, la cotisation salariale étant de 1,296 % du salaire brut (cotisation globale de 2,40%)
- soit de cotiser pour l'un à 1,296 % et l'autre sur le barème MNPAF 2012 des conjoints ayants droit non à charge.

SALARIE 1 – BAREME 2012 CONJOINT NON A CHARGE

Cette mesure s'appliquera au minimum jusqu'au 31 décembre suivant et au-delà sans instruction contraire du salarié (selon les tarifs votés par l'AG de la MNPAF).

DATE D'EFFET : 1^{er} du mois qui suit la demande _____

<input type="checkbox"/> CDI : Date d'embauche : _____		<input type="checkbox"/> CDD : Contrat du _____ au _____	
PS <input type="checkbox"/>		PNC <input type="checkbox"/>	
PNT <input type="checkbox"/>			
NOM : _____	Prénom : _____	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : _____	N° SS : _____		

SALARIE 2 – Cotisation salariale 1,296 %

<input type="checkbox"/> CDI : Date d'embauche : _____		<input type="checkbox"/> CDD : Contrat du _____ au _____	
PS <input type="checkbox"/>		PNC <input type="checkbox"/>	
PNT <input type="checkbox"/>			
NOM : _____	Prénom : _____	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : _____	N° SS : _____		

VOS COORDONNEES

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Adresse e-mail (en lettres capitales) : _____ @ _____

La communication de votre adresse e-mail nous permet de vous adresser des informations de gestion et de vous faire parvenir vos décomptes de prestations après chaque remboursement. Vous pouvez à tout moment la modifier ou la supprimer sur www.mnpaf.fr rubrique « espace adhérents ».

BAREME 2012 DES COTISATIONS MENSUELLES CONJOINT NON A CHARGE (ressources supérieures à 5.699 €)

Age du conjoint	moins de 30 ans	30 – 39 ans	40 – 49 ans	50 – 59 ans	60 – 69 ans	70 ans et plus
Cotisations	43 €	54 €	67 €	84 €	120 €	129 €

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion et certifie l'exactitude des renseignements contenus dans ce document. Je m'engage à signaler à la mutuelle toute modification dans les meilleurs délais, notamment en cas de divorce ou de cessation d'activité provisoire ou définitive de l'un des 2 salariés. Le changement de tranche d'âge se fait chaque 1^{er} janvier.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du **SALARIE 1** :